

Certifié exécutoire par la loi n° 2004-209 du 21 février 2004,
 tenue de la réception en : et futur,
 le 12 Avril 2011 et de la publication
 Le Maire

Police Municipale
 N° tél. : 01.69.49.77.66
 N/Réf. : NDA/EF/ef

ARRÊTE N° 2011/157
(Série A)

**OBJET : ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE AUTORISANT A TITRE EXCEPTIONNEL
 L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE LORS DE MANIFESTATIONS
 SUR DES LIEUX SPORTIFS**

Le Maire de la commune d'YERRES,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2,
 VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.3335-1, L.3334-2 et L.3335-4,
 VU l'article 18 de la Loi de Finances pour 2001 parue au JO du 31 décembre 2000,
 VU l'arrêté préfectoral n° 2010/27 du 28 avril 2010 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des
 débits de boissons dans le département de l'Essonne,
 CONSIDERANT la demande en date du 17 mars 2011, formulée par l'Association Sportive
 dénommée « SPORT YERRES BENFICA », agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des
 Sports et de la vie associative, sous l'enregistrement n° 2/06526,

ARRETE

Article 1 : Monsieur MORGADO Nelson, Président de l'association sportive dénommée « SPORT
 YERRES BENFICA », agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie
 Associative, sous l'enregistrement n° 2/06526, est autorisé à vendre des boissons (1^{er} et 2^{ème} groupe),
 à l'occasion du tournoi annuel de football, qui aura lieu au Stade Léo Lagrange, 91330 YERRES, les
 samedi 23 avril 2011 et dimanche 24 avril 2011 de 09h00 à 19h00.

Article 2 : Cette autorisation est accordée pour une durée de 48 heures maximum et limitée à 10 par
 an.

Article 3 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de MONTGERON, Monsieur le
 Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Chef de Service de la Police
 Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une
 ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne, et à Monsieur le Commandant du Centre
 de Secours pour information.

Fait à YERRES, le 6 avril 2011

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
 Président de la Communauté
 d'Agglomération du Val d'Yerres